



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 27 septembre 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

10 OCT. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le
06 OCT. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-
AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, M. FRANÇOIS,
M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS,
Mme THEBAUD, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme BERNARD
M. LELUBRE, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. BIZET, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents : M. BESSETTES

Secrétaire de séance : Mme DESFORGES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29
juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 25.

N° 23-6-16

OBJET

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
SALLE DE SPECTACLE « LE QUAI 3 » – LOTS 2, 4 ET 8**

Mme BESSE rappelle, qu'après la rénovation du parvis, du hall, du foyer et de la
façade, la Ville souhaite achever la rénovation de la salle de spectacle « Le Quai 3 »
en réalisant la restructuration du bloc salle/scène/loges.

La Ville a donc engagé une réflexion globale sur les travaux nécessaires à la pérennité
de l'ouvrage dans le temps. Elle a fait réaliser au préalable des études visant à
s'assurer de la pertinence et de la faisabilité d'une réhabilitation de l'équipement.

L'objectif de la présente opération est de réaliser la réhabilitation de la salle de
spectacle « Le Quai 3 », afin d'optimiser sa fonctionnalité, le confort visuel, acoustique
et thermique pour les spectateurs tout en conservant le caractère polyvalent de la
salle.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231004-23-6-16-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Mme BESSE rappelle que par délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal a donné délégation d'attribution à Madame le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le montant global maximum des marchés de travaux afférent à cette opération étant supérieur à 500 000 € HT, par délibération du 24 mai 2023, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « Le Quai 3 » sur la base d'une estimation pour chacun des lots.

Suite à la consultation lancée par avis d'appel public à concurrence en date du 30 mai 2023, les différents lots du marché de travaux ont été attribués, à l'exception :

- Du lot 2 relancé du fait d'une concurrence insuffisante
- Des lots 4 et 8 dont le montant de l'offre la mieux-disante dépasse l'estimation arrêtée dans la délibération du 24 mai 2023.

Le lot 2 a été relancé par avis d'appel public à concurrence envoyé au BOAMP en date du 30 août 2023. L'offre la mieux-disante pour ce lot est également supérieure à l'estimation arrêtée dans la délibération du 24 mai 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution et la signature des lots 2, 4 et 8 dans les conditions suivantes :

Lot(s)	Désignation	Estimation (H.T.)	Montant (H.T)	Entreprise
02	Menuiseries extérieures / Serrurerie	105 930 €	Solution de base : 177 600.23 € PSE 2 : Barres anti-panique : 2 763.60 € PSE 4 : Habillage en ferronnerie de l'élèveur PMR du vestibule : 5 000.80 €	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE ETABLISSEMENT CHAPELLE
04	CVC / Plomberie	444 050 €	465 530.96 €	AXIMA CONCEPT
08	Fauteuils	235 400 €	392 069.56 €	FIGUERAS France

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-3-26 du 24 mai 2023 portant autorisation pour un marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « Le Quai 3 »,

Considérant la nécessité d'attribuer les lots 2, 4 et 8 du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « le Quai 3 »,

Considérant la nécessité de donner une délégation à Madame le Maire pour attribuer le marché, celui-ci n'entrant pas dans la délégation permanente accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Travaux du 27/09/2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE Madame le Maire à attribuer et à signer :

- Le lot 2 « Menuiseries extérieures / Serrurerie » du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « le Quai 3 » avec la société ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE - ETABLISSEMENT CHAPELLE sise 26 rue des Osiers – B.P. 10078 – 78313 COIGNIERES (siège social : Rue de l'Avenir – BP 605 – 73106 AIX-LES-BAINS CEDEX) pour un montant de :
 - 177 600.23 € H.T soit 213 120.28 € T.T.C pour la solution de base
 - 2 763.60 € H.T soit 3316.32 € T.T.C pour la PSE 2 : barres anti-panique et de 5000.80 € H.T soit 6000.96 € T.T.C pour la PSE 4 : habillage en ferronnerie de l'élévateur PMR du vestibuleportant le total du marché à 185 364.63 € H.T soit 222 437.56 € T.T.C.
- Le lot 4 « CVC/Plomberie » du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « le Quai 3 » avec la société AXIMA CONCEPT sise 33 rue des Clotais 94360 BRY-SUR-MARNE (Siège social : 49-51 rue Louis Blanc 92400 COUBEVOIE) pour un montant de 465 530,96 € HT soit 558 637,16 € TTC
- Le lot 8 « Fauteuils » du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle « le Quai 3 » avec la société FIGUERAS France sise 1 bis rue Véron 94140 ALFORTVILLE pour un montant de 392 069,56 € HT soit 470 483,47 € TTC

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231004-23-6-16-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023